



Mairie
de
AIGALIERS
30700

Aigaliers le 22 décembre 2022

INFORMATION MUNICIPALE

ÉVENTUELS DÉLESTAGES ÉLECTRIQUES

La circulaire de Madame la préfète du Gard en date du 19 décembre 2022 nous indique les modalités de mises en œuvre d'éventuels délestages électriques pendant l'hiver.

Pour soulager ponctuellement le réseau électrique, des coupures partielles et programmées seraient possibles, uniquement sur des tranches horaires de 2h maximum, et par secteurs géographiques.

L'interruption limitée à 2h affectera vos activités et votre vie quotidienne.

Il s'agit surtout de prendre en compte que cette éventuelle interruption d'électricité entraînera des ruptures des communications électroniques : téléphonie mobile et fixe.

Les numéros habituels de secours : le 15 ; le 17 et le 18 risquent de ne pas être en service.

Seul le 112, relié à tous les opérateurs (Orange, SFR, Bouygues Télécom, Free...) **sera à utiliser en cas d'urgence.**

Les services de la Préfecture coordonnent ces mesures exceptionnelles de délestage en lien direct avec les services de secours du département : Pompiers- Hôpitaux- Agence Régionale de Santé (ARS) et Enedis.

Pour Aigaliers, si des décisions de délestage devaient être décidées par la Préfecture et mises en œuvre par ENEDIS, les coupures d'électricité seront limitées à 2h et par quartiers/hameaux. Il est peu probable qu'une coupure affecte l'ensemble de la Commune.

Les coupures seront réalisées sur les créneaux horaires entre 8H00 et 13H00 ou entre 18H00 et 20H00, sur 1 seule tranche de 2h.

Le Maire sera averti par la Préfecture la veille à 18h pour les coupures du lendemain.

Le Plan Communal de Sauvegarde sera alors activé la veille de la coupure et nous utiliserons le système **Télé-Alerte** pour prévenir les habitants qui se sont inscrits sur ce service communal qui permet de vous contacter par téléphone, SMS ou courriel.

Vous pouvez vous enregistrer au service Télé-Alerte de la Mairie, soit en contactant le secrétariat, soit directement sur le site internet de la Commune

 www.aigaliers.net

Les personnes sensibles qui se sont déjà signalées à la Mairie pour s'inscrire volontairement sur le « Registre des Personnes Vulnérables », seront contactées avant la coupure d'électricité.

Nous encourageons les personnes qui s'estiment en situation sensible à se faire connaître au secrétariat de Mairie si elles souhaitent être enregistrées sur ce Registre confidentiel.

Les personnes qui nécessitent une prise en charge médicale spécifique—PHRV— Personne à Haut Risque de Vulnérabilité auront été signalées à l'Agence Régionale de Santé par leur médecin traitant. C'est l'ARS qui a la responsabilité de les informer et d'organiser leur prise en charge éventuelle.

Je vous remercie de prendre en compte ces informations, et d'assurer une vigilance auprès des personnes isolées (personnes âgées ou vulnérables) pour en cas de nécessité faciliter leur prise en charge médicale ou familiale ou bien nous avertir.

Le site national www.monecowatt.fr permet de recevoir une alerte sur son téléphone et de connaître la veille de la coupure si on est concerné et sur quel créneau horaire.



Daniel BOYER, Maire